

21^{ème} RALLYE NATIONAL DE VENASQUE

18 ET 19 AVRIL 2009

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME – HORAIRES DU RALLYE

Lundi	9 mars 2009	Parution du règlement
Lundi	9 mars 2009	Ouverture des engagements
Lundi	6 avril 2009	Clôture des engagements
Samedi	4 avril 2009	Distribution du carnet d'itinéraire (road book) à l'ASAC VAUCLUSIEN et au RESTAURANT BELLECOUR à CARPENTRAS
Jeudi	16 avril 2009	Publication de la liste des engagés
Samedi	18 avril 2009	Vérifications des documents et des voitures au restaurant « BELLECOUR », derrière le marché-gare à CARPENTRAS de 7 h à 11 h
Samedi	18 avril 2009	1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 11 h au restaurant BELLECOUR à CARPENTRAS
Samedi	18 avril 2009	Publication des équipages admis au départ au parc fermé – Parking Jean Moulin PERNES LES FONTAINES.
Samedi	18 avril 2009	Départ même lieu à 13 h 30
Samedi	18 avril 2009	Arrivée de la 1 ^{ère} étape à 21h 28 à PERNES LES FONTAINES Parking INTERMARCHÉ
Samedi	18 avril 2009	Publication des résultats provisoires de la première étape et publication de l'ordre de départ de la deuxième étape à 23 h 50
Dimanche	19 avril 2009	Départ de la 2 ^{ème} étape à 8 h 30 (INTERMARCHÉ PERNES)
Dimanche	19 avril 2009	Arrivée finale à PERNES LES FONTAINES (parking Jean Moulin) à 15 h 35
Dimanche	19 avril 2009	Affichage des résultats à 17 h
Dimanche	19 avril 2009	Remise des prix à 18 h au Centre culturel Les Augustins à PERNES LES FONTAINES

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile-Club Vauclusien organise, avec le concours de l'Ecurie INSULA, les communes de Pernes les Fontaines, Venasque, le Beucet, Méthamis, Murs, le 21^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE.

Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N°26 en date du 23/01/2009 (Permis d'organisation Comité Régional N°13 du 14/01/2009).

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF

ASAC VAUCLUSIEN

Président : Jean Louis VATON
Z.I. Courtine Ouest
185, Route des Rémoleurs
BP 91000
84095 AVIGNON CEDEX 9
Tel. 04 90 86 14 19
Fax : 04 90 27 14 29
Email : asacvauclusien@yahoo.fr

ORGANISATEUR TECHNIQUE

ECURIE INSULA

Président : Joël GOURDIN
Vice-Présidents : Gérard JEAN
Jean-Michel BERNARDI
Chez Joël GOURDIN
70A, Chemin de la Balandrane
84800 l'ISLE SUR LA SORGUE
Tel : 06 46 31 57 99 ou 0975 392 165
Email : ecurie.insula@orange.fr

1.1. OFFICIELS DE L'EPREUVE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Président	Jean Paul POCHON	Licence N°1793
Membres	Max DECARPENTRIE	Licence N°3433
	Jean Louis FERRAGUT	Licence N°1790
	Jacques LAFONT	Licence N°12360
	Joseph ROBERT	Licence N°47688
REPRESENTANT FFSA	Robert HEIN	Licence N°1791
DIRECTEUR DE COURSE	Gérard GHIGO	Licence N°1967
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	André EYDOUX	Licence N°7205
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Georges POUQUINE	Licence N°20225
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT	Jean Louis VATON	Licence N°5493
DIRECTEURS EPREUVES SPECIALES	Francis POLGE	Licence N°6831
	Jean Pierre BERTOS	Licence N°3535
MEDECIN CHEF	Dr Marc MONTIEL	
COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE	Bertrand FRANCOU	Licence N°4010
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Philippe BLANC	Licence N°3 8131
	Robert CORBET	Licence N°6850
	Dominique TURPIN	Licence N°119028
	Patrick VIEUX	Licence N°113719
CHARGES RELATIONS CONCURRENTS	Yannick BARDIN	Licence N°46622
	Michel BRESSON	Licence N°39681
	Odile MONTIEL	Licence N°6895
CHARGE RELATIONS COMMISSAIRES	Gaby BERNARDI	Licence N°54730
CHARGE LOGISTIQUE	Pierre GUIDARELLI	Licence N°6897
CHARGE RELATIONS PRESSE	Francis FABRIES	
CHRONOMETRAGE LIBRE		
CLASSEMENTS INFORMATIQUES	Philippe GIRY	
	Jean Louis MARIN	

Avec le concours des Commissaires de route du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR et des Comités Régionaux voisins.

1.2. ELIGIBILITE

Le 21^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE compte pour la Coupe de France des Rallyes 2009 (Rallyes nationaux) et le Challenge du Comité Régional PROVENCE ALPES COTE D'AZUR des rallyes.

1.3. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le samedi 18 avril 2009 au Restaurant « BELLECOUR » avenue des marchés (derrière le marché-gare) à CARPENTRAS.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées : Garage de la Nesque à VENASQUE.

Prix de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat du Rallye :

Ecurie INSULA
Chez Joël GOURDIN
70a chemin de la balandrane
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Email : ecurie.insula@orange.fr

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le **LUNDI 6 avril 2009 à 24 heures**.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum**.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve si, à la date du 10 avril 2009, le nombre d'engagés est inférieur à 50.

3.1.11.1 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- a) **380,00 €** avec la publicité facultative des organisateurs **Ventoux Baronnies – Garage de la Nesque**
- b) **760,00 €** sans cette publicité.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les engagements reçus par fax ou internet seront systématiquement inscrits en liste d'attente, jusqu'à la réception avant la date de cloture des engagements, des droits d'engagement.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISEES

Conforme au Règlement standard FFSA.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au Règlement standard FFSA.

L'assistance sera interdite en dehors des zones d'assistance implantées à PERNES LES FONTAINES, cours de la République, Place du Marché et Place René Cassin.

4.3.2.3 LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire..... «**INTERMARCHÉ PERNES – FRED AUTO** »

Publicité facultative rachetable..... «**VENTOUX BARONNIES – GARAGE DE LA NESQUE** »

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le 21^{ème} RALLYE NATIONAL de VENASQUE représente un parcours de 370,31 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales chronométrées d'une longueur totale de 111,30 km.

Les épreuves spéciales sont :

- « Venasque »..... 4,80 km x 3 = 14,40 km
- Le Col de Murs (sens Venasque – Murs)..... 8,15 km x 3 = 24,45 km
- Le Col de la Ligne..... 15,80 km x 3 = 47,40 km
- Le Col de Murs (sens Murs - Venasque)..... 8,35 km x 3 = 25,05 km

Itinéraire horaire : Voir annexes

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

Epreuve spéciale de VENASQUE : Reconnaissances INTERDITES de 5 heures à 21 heures

Respecter STRICTEMENT une vitesse maximale de 45 km/h dans LE BEAUCET ainsi que dans le hameau des BEILLONS (commune de MURS).

6.2.6 Les reconnaissances seront autorisées les 4, 5, 11 et 17 avril 2009.

Nombre de passages en reconnaissances LIMITE à 3 MAXIMUM.

Des contrôles seront effectués.

AUCUN REPERE VISUEL NE DEVRA ETRE PEINT SUR LE PARCOURS, sous peine de sanction prononcée par le Collège des Commissaires Sportifs, pouvant aller jusqu'au refus de départ ou exclusion, sans remboursement des droits d'engagement.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Chargés des Relations avec les concurrents : chasuble blanche
- Chefs de poste : chasuble verte
- Commissaires de route : chasuble orange

ARTICLE 8 - PENALITES – RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au Règlement standard FFSA.

ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES

PRIX EN ESPECES - CUMULABLES -

SCRATCH 1^{er} 500,00 €
 2^{ème} 300,00 €
 3^{ème} 200,00 €

	PARTANTS ->	1 à 4	5 à 10	+ de 10
GROUPES	1 ^{er}	150,00 €	150,00 €	300,00 €
	2 ^{ème}		110,00 €	150,00 €
	3 ^{ème}			75,00 €
CLASSES	1 ^{er}	190,00 €	380,00 €	380,00 €
	2 ^{ème}		160,00 €	160,00 €
	3 ^{ème}			80,00 €

FEMININ 1^{ère} 380,00 € (si plus de 2 partants)

COUPES - NON CUMULABLES -

Dans les mêmes conditions que pour les prix, deux coupes par équipage.

COMMISSAIRES.....Plusieurs coupes récompenseront les commissaires

La remise des prix se déroulera le dimanche 19 avril 2009 à 18 h à PERNES LES FONTAINES, Centre culturel des Augustins.